

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411_6-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 5 avril 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Oui ont pris part à la délibération : 26

Présents:

Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE

Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI, Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC, Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE, Stéphanie SERIEIX avant donné pouvoir à Andrée BROUSSE. Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée:

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-04-11 / 6

Place de La Poste, rues du 11 Novembre et 8 Mai : Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Madame le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Place de La Poste et des rues du 11 Novembre et 8 Mai, Madame le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2020 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre	
	26	0	0	

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme pour les travaux de la Place de La Poste et des rues du 11 Novembre et 8 Mai et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2020	CP 2 année 2021	CP 3 année 2022	CP 4 année 2023	CP 5 année 2024
Etudes / maîtrise d'œuvre	41 822,20 €	6 480,00 €	21 271,00 €	11 011,20 €	3 060,00 €	0,00 €
Travaux	845 749,60 €	0,00 €	227 931,00 €	325 002,30 €	272 816,30 €	20 000,00 €
Total	887 571,80 €	6 480,00€	249 202,00 €	336 013,50 €	275 876,30 €	20 000,00 €

DIT que le périmètre de l'Autorisation de Programme se limitera aux travaux réalisés Place de la Poste et square Cassin.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 11 avril 2024

Le Maire

La Secrétaire de séance,

Edwige ZANCHI

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411_6-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1